

COMMUNIQUE FINANCIER

Lyon, le 23 novembre 2018 – LTBM Les Toques Blanches du Monde, fondée par Patrick Marché, spécialisée dans la gastronomie à destination du retail en France et à l'international, annonce la réalisation d'une émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions attachés avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Contexte et objet de l'opération

LTBM annonce avoir contractualisé le 21 novembre 2018 une émission de 0,75 M€, faisant suite à l'augmentation de capital de 0,75 M€ réalisée le 18 octobre 2018 également réservée à des fonds d'investissement gérés par NextStage AM.

Ces opérations consolident les fonds nécessaires pour accompagner la très forte accélération de LTBM dans la mise en place de corners gastronomiques façon shop-in-shop, espace connecté dédié à la gastronomie à l'intérieur même des hypers et supermarchés (écrans tactiles, QR code, réseaux sociaux, blog market...).

Cadre juridique de l'opération – Nature de l'opération

Le conseil d'administration du 30 octobre 2018 a décidé la réalisation d'une émission d'obligations convertibles en actions (les **OCA 2023**) avec bons de souscription d'actions attachés (les **BSA 2023**, ensemble avec les OCA 2023, les **OCABSA 2023**) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de la quatrième résolution de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2018. Les 250.000 OCABSA ont été intégralement souscrites par des fonds gérés par Nextstage AM.

Caractéristiques de l'émission

Le prix unitaire de chaque OCABSA 2023 est fixé à trois (3) euros. La souscription sera libérée au plus tard le 30 novembre 2018 en intégralité par le souscripteur en numéraire.

Chaque OCA 2023 bénéficiera à compter de leur date de libération d'un intérêt nominal annuel égal à six pour cent (6%), calculé sur le montant du nominal de l'OCA 2023 et d'une prime de non conversion égale à quatre pour cent (4%) l'an.

Les OCA 2023 sont émises pour une durée de cinq (5) années à compter de leur libération, sauf cas d'exigibilité anticipée.

A défaut de remboursement anticipé des OCA 2023, le souscripteur pourra à l'échéance notifier à l'émetteur son choix entre :

- Se faire rembourser l'intégralité des OCA 2023 en une seule fois par l'émetteur ;
- Convertir l'intégralité des OCA 2023 ;

La conversion des OCA 2023 pourra intervenir, au gré de chaque titulaire d'OCA 2023, à tout moment, en totalité ou en partie et en une ou plusieurs fois sur la base d'une (1) action ordinaire de la Société pour une (1) OCA 2023.

L'Emetteur pourra procéder à tout moment, à son gré, au plus tard à l'Echéance ou par anticipation, au remboursement de tout ou partie des OCA 2023 détenues par le Souscripteur par tranche minimum de 20% du montant total de l'Emprunt Obligataire, sans que ce remboursement anticipé n'entraîne de pénalité à la charge de l'Emetteur.

Le remboursement interviendra au prix unitaire des OCA 2023, soit trois (3) euro chacune, augmenté des intérêts courus et de la prime de non-conversions.

Les intérêts afférents (en ce compris la prime de non conversion) aux OCA 2023 dont le remboursement est demandé seront calculés prorata temporis. Le versement desdits intérêts interviendra concomitamment avec le remboursement des OCA 2023.

Les OCA 2023 remboursées par anticipation seront annulées.

A chaque OCA 2023 est attaché un BSA 2023.

Un (1) BSA 2023 donnera à son titulaire le droit de souscrire à une (1) action ordinaire au prix de souscription de trois euros et dix centimes (3,10€) par action ordinaire.

Les BSA 2023 seront détachables des OCA 2023 au gré du souscripteur et transmissibles librement.

Le souscripteur s'engage, sous certaines conditions, à céder 50% de ses BSA 2023 au profit de Monsieur Patrick Marché.

La valeur de chaque BSA 2023 sera fixée par un expert librement choisi par le souscripteur.

Les BSA 2023 pourront être exercés à tout moment par le souscripteur jusqu'au 31 décembre 2025.

Dilution potentielle

La conversion des OCA 2023 représente une dilution potentielle maximale de 250.000 actions, soit 9,52% du capital.

L'exercice des BSA représenterait une dilution potentielle supplémentaire de 8,69% du capital.

Conseil de la Société – The Village Finance



A PROPOS DE LTBM

La société Les Toques Blanches du Monde a fondé sa marque sur une communauté de 10 500 Chefs à travers le monde. Grâce à leur compétence et à leur savoir-faire, ils sélectionnent et cautionnent pour la première fois des produits d'excellence issus des terroirs du monde et élaborés par des producteurs passionnés qui créent les recettes Les Toques Blanches du Monde.

Les produits sont commercialisés en retail, en France et à l'international, dans des displays gastronomiques adaptés, afin de faciliter la compréhension des consommateurs. L'objectif est de rendre accessible à tous « le bien manger » et le meilleur de la gastronomie du monde.

www.lesstoquesblanchesdumonde.com

Contact LTBM :

Patrick.marche@lesstoquesblanchesdumonde.com

Patrick Marché, *PDG*

Tél. : +33 (0)6 38 59 71 06